

## 2 • UBI ET QUANDO ORATORES ELOQUUNTUR ?

OÙ ET QUAND LES ORATEURS S'EXPRIMENT-ILS ?



Objectif de cette séance :

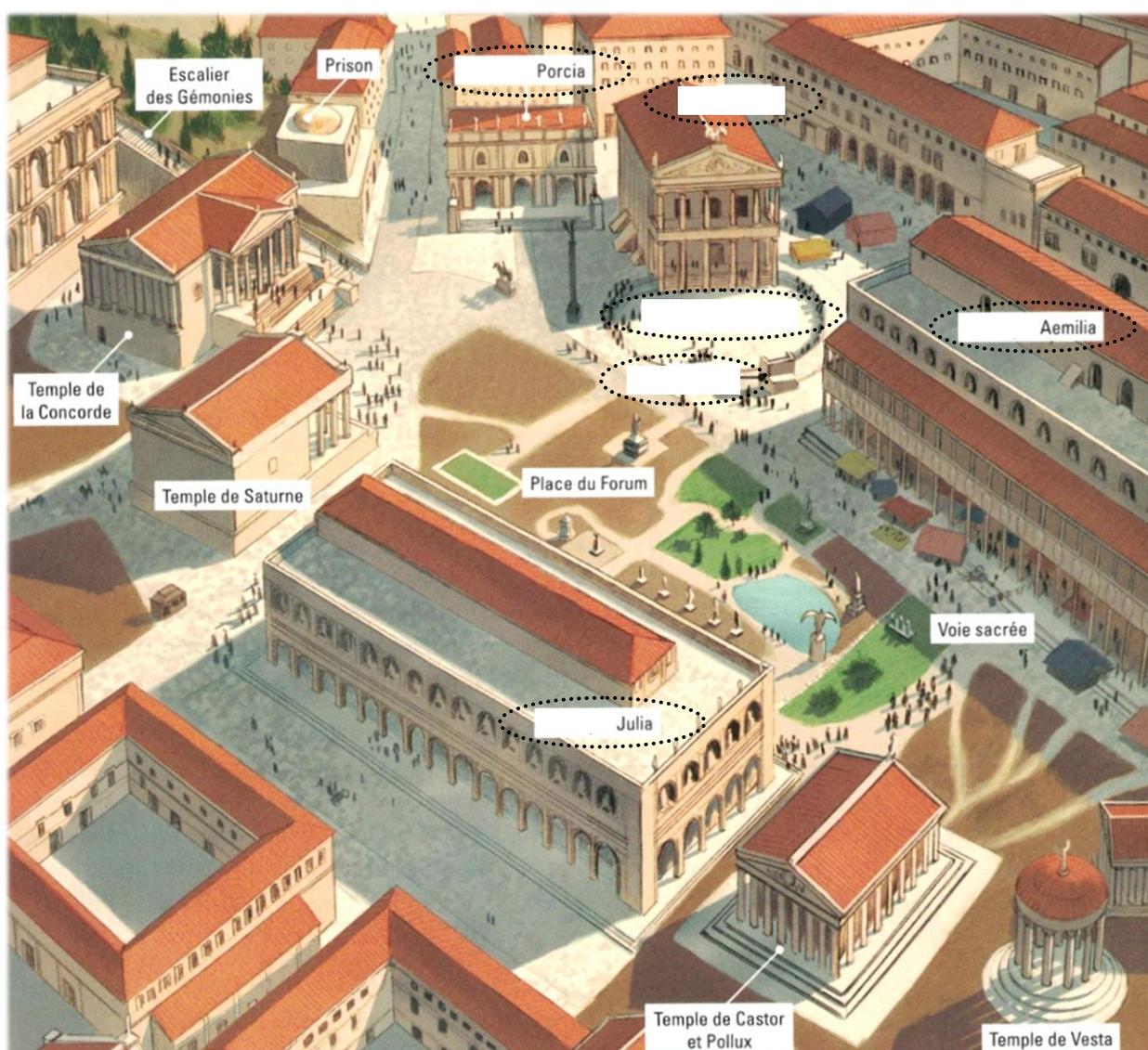
- Comprendre quel rôle avait la parole et quelle était la place de l'orateur dans la société romaine.

### Pensum primum (exercice 1)

Pour bien comprendre le texte ci-après, découvrons d'abord le « centre-ville » de Rome : le forum.

1. Complète cette reconstitution du forum républicain de Rome (au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) ainsi que sa légende, en t'aidant d'internet. Les noms de monuments manquants sont les suivants :

basilique (x 3) • comitium • Curie • rostris



### Légende :

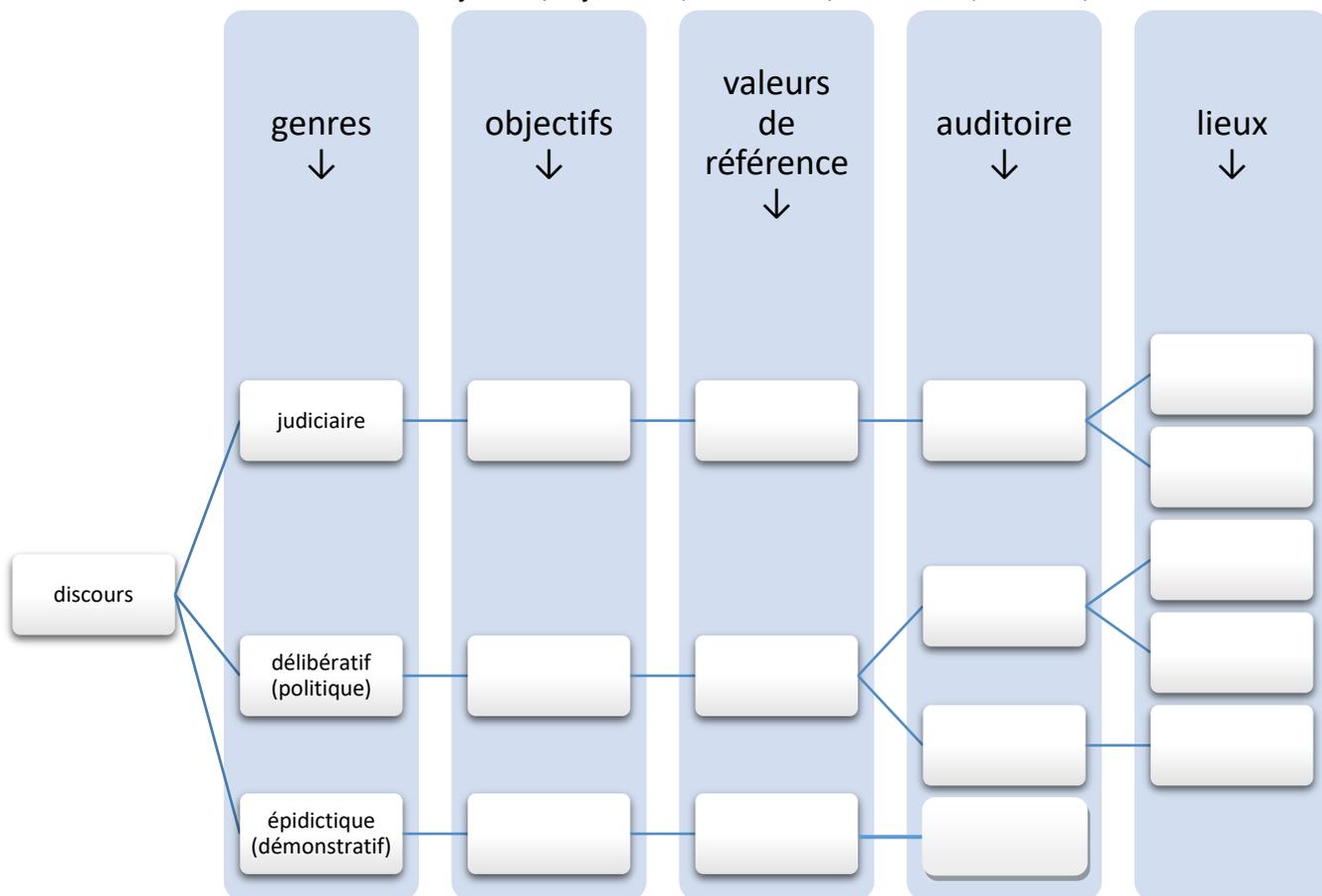
- Depuis le VII<sup>e</sup> siècle av. J.-C., la **Curie** abrite les **assemblées du** \_\_\_\_\_.
- Au pied de la Curie, se trouve le \_\_\_\_\_, un simple espace circulaire où se tient l'**assemblée du** \_\_\_\_\_.
- Sur la **tribune des** \_\_\_\_\_, les grands orateurs exposent leurs idées au peuple et s'affrontent avec les armes de l'\_\_\_\_\_. Des éperons de navire en bronze – *rostra*, en latin –, pris aux ennemis Latins en 338 av. J.-C. après une bataille navale importante, ornent sa façade.

- ♦ Réservées à la justice, **les basiliques** civiles sont de vastes salles à colonnades dans lesquelles les citoyens peuvent suivre plusieurs \_\_\_\_\_ différents à la fois. En cas de mauvais temps, elles abritent également les boutiques des changeurs, bijoutiers et banquiers. Ces bâtiments portent le nom de celui qui les a construits. En particulier, longue de plus de 100 m, **la basilique Julienne** a été entièrement reconstruite par \_\_\_\_\_ à l'emplacement de l'une des premières basiliques de Rome.
- ♦ **Le temple de Saturne** abrite dans son soubassement **le Trésor public**, c'est-à-dire les finances de l'État. Construit vers 498 av. J.-C., c'est le plus ancien monument de Rome après le Capitole.
- ♦ **Le temple de la Concorde** symbolise l'entente entre patriciens et plébéiens, et rappelle leur égalité politique acquise grâce à plusieurs luttes répétées au cours des premiers siècles de la République.

## Pensum secundum (exercice 2)

En te fondant sur le texte ci-après, réponds aux questions suivantes.

2. Quelle fut la grande époque de la rhétorique à Rome ? Pour quelle(s) raison(s) ?
3. Complète le schéma ci-dessous, qui associe les trois genres oratoires majeurs à leur public, leur finalité, leur lieu d'exercice, etc.
  - a) Le texte de permet de compléter les colonnes « auditoire » et « lieux ».
  - b) Complète les autres avec les mots suivants :
    - Pour « objectifs » : « accuser / défendre », « conseiller / déconseiller », « louer / blâmer »
    - Pour « valeurs... » : « justice / injustice », « noblesse / bassesse », « utilité / nuisibilité »



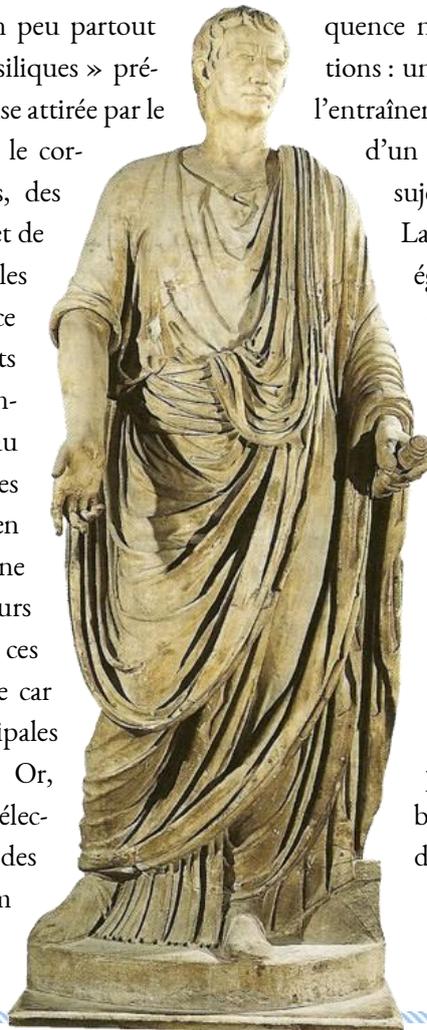
4. Bilan : pourquoi était-il important, pour un futur citoyen, d'étudier l'art de la rhétorique durant sa scolarité et ses « études supérieures » ?

L'orateur n'a pas occupé la même place au sein de la société romaine selon les époques et les régimes politiques<sup>1</sup>. Nous sommes peu renseignés sur les premiers temps de l'histoire de Rome, mais on peut présumer que la pratique oratoire était l'apanage du roi et de quelques personnages de haut rang. C'est le régime républicain qui a véritablement instauré un usage institutionnel de la parole consacrant l'importance et le pouvoir de l'orateur. Sous l'Empire, ces rapports se trouvent naturellement modifiés car à la parole multiple des orateurs succède la parole unique du Prince, et l'éloquence change de nature.

La parole publique est véritablement au cœur de la société romaine républicaine. Elle s'exerce quotidiennement dans les tribunaux et les assemblées populaires. Le spectacle de la parole est quasi permanent et s'offre en des lieux multiples au sein de l'*Urbs*. L'éloquence judiciaire se déploie dans les cours de justice – dont les audiences ne se tiennent pas seulement au forum, mais un peu partout dans Rome : en plein air ou dans des « basiliques » prévues à cet effet, se presse une foule nombreuse attirée par le caractère souvent spectaculaire des procès, le cortège nombreux des avocats<sup>2</sup>, des témoins, des parents, et les joutes oratoires de la défense et de l'accusation. Les assemblées populaires – les comices (*comitia*) sont le lieu de l'éloquence politique. Elles se déroulent en des endroits différents selon leur nature : les comices centuriates, à caractère militaire, se réunissent au Champ de Mars à l'extérieur de la Ville ; les comices tributes se tiennent sur le forum, en un lieu nommé *Comitium* où se dresse une vaste tribune – les Rostres – d'où les orateurs haranguent la foule. Il faut imaginer en ces lieux une effervescence oratoire continue car ces assemblées ont pour fonction principales d'élire les magistrats<sup>3</sup> et de voter les lois. Or, l'activité législative est considérable et les élections sont très nombreuses car la plupart des magistratures sont annuelles. Au forum également, tout près du *Comitium* siège le Sénat. La parole qu'on y tient n'est pas

publique puisqu'elle n'est dispensée et entendue que par ses seuls membres, recrutés à vie parmi les chefs des grandes familles patriciennes et les plébéiens anciens magistrats. Les sénateurs ne possèdent pas en théorie de pouvoir de décision – leur rôle est de délibérer et de rendre des sénatus-consultes (des décrets) –, mais ils dirigent en réalité la politique étrangère et interviennent aussi dans les domaines législatifs et exécutifs. À ce titre, le Sénat est le lieu par excellence de l'éloquence où les orateurs, comme les auditeurs, sont hautement expérimentés. [...]

Lorsque l'Empire succède à la République, et que s'instaure un régime autoritaire qui réduit l'initiative laissée aux citoyens et change le jeu des institutions, la place de l'orateur évolue. La parole a toujours autant d'importance, mais elle change de nature, et celui dont on attend qu'il possède toutes les qualités traditionnelles de l'orateur est désormais l'empereur. On voit se développer une éloquence nouvelle à travers la pratique des déclamations : un discours fictif, une composition destinée à l'entraînement des orateurs, mais qui a l'apparence d'un discours réellement prononcé (elle a pour sujet des faits mythologiques ou historiques). La pratique du discours épideictique se répand également : il s'agit d'un discours d'éloge<sup>4</sup>. Le genre se développe parce que les magistrats, désormais, ne sont plus élus, mais choisis par l'empereur : nouvellement nommés, ils lui adressent un discours de remerciement. Par ailleurs, l'éloquence de l'empereur, considérée comme supérieure, se déploie dans tous les aspects de la vie sociale : sur le plan judiciaire, où l'empereur exerce un contrôle rigoureux, souvent assisté par des affranchis ; sur le plan politique aussi : les comices perdant peu à peu tout pouvoir, le seul organe délibératif demeure le Sénat, mais les débats s'y déroulent sous l'autorité du Prince.



D'après Véronique Léovant-Cirefice, dans *L'art de la parole*, Ellipse, 2009

#### Notes :

1. Les trois grandes périodes de l'histoire de Rome sont la Royauté (de 753 à 509 av. J.-C.), la République (de 509 à 27) et l'Empire.
2. Plus précisément, l'accusateur n'avait pas la possibilité de se faire représenter par un autre (mais pouvait recourir aux services de *subscriptores*, des « accusateurs en seconds » qui pouvaient pallier ses insuffisances, notamment dans le domaine juridique) : seul l'accusé avait le droit d'être assisté par des avocats.
3. À Rome, on appelle « magistrat » toute personne qui assume une fonction politique (par ex., un consul).
4. Le terme s'applique aussi à un discours de blâme.

## Pensum tertium (exercice 3)

### 5. Associe chacun des noms suivants à sa définition :

- |               |   |  |
|---------------|---|--|
| orateur •     | • | Personne que sa fonction conduit souvent à prononcer des discours devant un public ; personne qui parle en public.                                 |
| rhéteur •     | • | Exercice d'éloquence en usage dans les écoles de rhéteurs. ( <i>Aujourd'hui</i> : Art de réciter devant un public un texte de manière expressive.) |
| rhétorique •  | • | Discours solennel fait devant une assemblée ou une foule.  |
| éloquence •   | • | Personne qui enseignait l'éloquence; maître de rhétorique. ( <i>Aujourd'hui</i> : Personne qui parle bien, orateur éloquent.)                      |
| harangue •    | • | Manière de s'exprimer de façon à émouvoir, à persuader, à entraîner par le discours.   |
| déclamation • | • | Technique du discours ; ensemble de règles, de procédés constituant l'art de bien parler, de l'éloquence.  |

## Pensum quantum (exercice 4)

### 6. Auquel des trois genres oratoires chacun des extraits de discours suivants appartient-il ?

1 Genre : \_\_\_\_\_

*CICÉRON, le 20 décembre 44 av. J.-C., s'exprime devant le Sénat, puis devant le peuple. Il veut exhorter ses collègues et ses concitoyens à prendre une décision ferme contre Antoine, qu'il veut voir déclaré ennemi de la République.*

Non, citoyens, l'ennemi que vous avez à combattre n'est pas de ceux avec qui il soit possible de conclure la paix. Ce n'est plus, comme autrefois, votre asservissement qu'il désire : désormais, dans sa fureur, c'est de votre sang qu'il est altéré. [...] Appliquez-vous à cette affaire, citoyens, comme vous le faites aujourd'hui. Jamais votre accord n'a été plus complet dans aucune affaire ; jamais vous n'avez été si étroitement unis avec le Sénat. Rien d'étonnant à cela : il ne s'agit pas, en effet, de savoir à quelles conditions nous conserverons la vie, mais si nous la conserverons ou si nous devons périr dans les supplices et dans la honte.

CICÉRON, *Philippiques*, IV, 11-12

2 Genre : \_\_\_\_\_

*Nommé au Sénat par l'empereur Trajan en 100 apr. J.-C., PLINE prononce un discours devant cette assemblée, présidée par le Prince lui-même.*

Nous avons vu le temps où nos défaites n'étaient jamais que trop certaines. Mais aujourd'hui, avec la terreur et la crainte, l'esprit de soumission est rentré dans leurs âmes. Ils voient à la tête des Romains un de ces guerriers des vieux âges, auxquels des champs couverts de morts et la mer rougie du sang de l'ennemi conféraient le nom glorieux d'« imperator ». [...] Voilà quel respect votre nom imprime aux ennemis. Dirai-je l'admiration des soldats, et par quel art vous sûtes l'acquérir ? Lorsque vous supportiez avec eux et la faim et la soif ; lorsque, dans ces exercices qui sont une étude de la guerre, le simple légionnaire voyait son général, couvert ainsi que lui de poussière et de sueur, ne différer des autres que par la vigueur et l'adresse !

PLINE LE JEUNE, *Panegyrique de Trajan*, 11-12

3 Genre : \_\_\_\_\_

*DÉMOSTHÈNE évoque ici le cas d'un homme, Aristogiton, qui se permet de continuer à prendre la parole en public, alors que la loi athénienne concernant les débiteurs du trésor (endettés vis-à-vis de l'État, pour forte amende impayée) le lui interdisait.*

Il vous reste donc, si vous voulez vous délivrer d'un tel homme, à le condamner à la mort, puisque les lois qui vous en donnent le droit ; ou du moins à le condamner à une si forte amende, qu'il ne puisse la payer. Vous ne parviendrez pas à vous en délivrer autrement, et je vais vous en convaincre. Les citoyens les plus vertueux font bien naturellement, et d'eux-mêmes, tout ce qui est convenable. Ceux qui, sans le vouloir, ne sont pas tout à fait méchants, évitent de faire des fautes, plus par crainte des tribunaux que par sensibilité aux reproches et au déshonneur. Les peines judiciaires, dit-on, rendent sages les pires scélérats. Aristogiton, lui, l'emporte tellement en méchanceté sur tous les hommes que nos punitions n'ont pu l'instruire et le changer. Il a été surpris plusieurs fois dans les mêmes démarches, dans les mêmes crimes et on doit sévir contre lui, à présent, avec plus de rigueur qu'auparavant

DÉMOSTHÈNE, *Contre Aristogiton*, 92-94